



La Fondation du patrimoine lance le prix Sésame

lundi 5 décembre 2022, par [lpe](#)

Le patrimoine religieux est confronté aujourd'hui à un risque de dégradation accélérée [1]. Investir dans le sauvetage et les travaux de réhabilitation de ces sites, comme le fait la Fondation du patrimoine depuis 25 ans, nécessite aussi de réfléchir à l'usage des lieux afin qu'ils continuent d'être fréquentés par le plus large public, conservés et entretenus dans la durée. Dans ce but, la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame. Il récompensera des initiatives originales et consensuelles d'usages partagés ou de reconversions, portées par des propriétaires publics et privés. Cinq prix seront remis en avril 2023 et se verront dotés de 20000 € chacun.

Le patrimoine religieux est l'un des principaux éléments du patrimoine de proximité : environ 45000 édifices religieux sont répartis sur tout le territoire national. Il constitue un véritable bien commun, visible et accessible à tous. Sa valeur est multiple : spirituelle, historique, géographique, sociale. Il constitue souvent le cœur de la commune.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a permis de sauvegarder plus de 7000 édifices religieux. Ces actions, qui ont représenté 60 % de ses collectes de dons, prouvent que l'avenir du patrimoine religieux est un enjeu de territoire et de cohésion, qui concerne les cultes mais aussi les communes et leurs habitants.

La baisse de la pratique religieuse, le manque d'entretien et des coûts de travaux croissants, les contraintes financières des collectivités et regroupement des communes menacent la pérennité à long terme de ce patrimoine.

LES OBJECTIFS DU PRIX

Pour encourager la fréquentation et de nouveaux usages permettant la préservation de ces lieux, le prix Sésame a pour objectifs :

- d'identifier des initiatives d'usages partagés entre une activité cultuelle et d'autres activités culturelles, sociales, voire économiques, ou de reconversion vers d'autres usages que culturels ;
- de récompenser les projets les plus qualitatifs ;
- de valoriser ces réussites et de les faire connaître plus largement afin d'inspirer les propriétaires publics et privés.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- La concertation et le soutien local au projet ;
- Sa compatibilité avec l'usage culturel actuel ou d'origine ;
- Le respect de l'architecture et de la qualité patrimoniale du bâtiment ;
- L'ouverture au public et la fréquentation du site ;
- L'impact positif sur le territoire.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats peuvent candidater dès à présent et **jusqu'au 3 février 2023**. A cette fin ils doivent

compléter un dossier et l'adresser à leur délégation régionale de la Fondation du patrimoine.
Une charte du prix a été établie, qui recense les principes à respecter par les projets-candidats.
Toutes les informations sur le prix et les documents téléchargeables sont disponibles ici :
bit.ly/PrixSesame.

CONCERTATIONS PRÉALABLES

Ce prix résulte d'une réflexion pour laquelle la Fondation du patrimoine s'est entourée de nombreuses personnalités et a auditionné les parties prenantes : représentants des cultes, collectivités territoriales et associations d'élus, professionnels de la préservation du patrimoine et associations de soutien à celui-ci.

LE JURY

Il sera présidé par Bertrand de Feydeau, vice-président de la Fondation du patrimoine et sera composé d'experts et de mécènes.

LES MÉCÈNES

Le prix existe grâce au soutien financier du Fonds du Bien Commun, de mécènes individuels et l'accompagnement de l'agence Hinkilink.

LE PORTAIL DU PATRIMOINE AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES

Afin de diffuser ces bonnes pratiques et de soutenir de nouveaux projets, les dotations s'accompagneront d'outils et documents de références utiles aux propriétaires, consultables sur le Portail du patrimoine www.portailpatrimoine.fr :

- Des fiches pratiques, comme par exemple : [Église paroissiale et chapelle : veiller à l'entretien et préparer un chantier de restauration](#) ;
- Des vidéos d'initiatives inspirantes, comme par exemple : [à Quillebeuf, reconversion d'un presbytère en logements solidaires](#) ou [Pont-Croix voit son centre-bourg redynamisé grâce au patrimoine](#).

Notes

[1] Rapport du Sénat du 6 juillet 2022